



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/1326
24 novembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 21 NOVEMBRE 1994, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous communiquer la traduction en anglais d'une note verbale en date du 21 novembre 1994, adressée à l'ambassade de la République d'Iraq à Téhéran par le Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Kamal KHARRAZI



ANNEXE

Note verbale du 21 novembre 1994, adressée à l'ambassade de la République d'Iraq par le Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran

Le Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran présente ses compliments à l'ambassade de la République d'Iraq à Téhéran et, se référant aux notes Nos 126334/8/1/23 du 19 septembre 1994 et 126351/8/1/23 du 25 septembre 1994, adressées à l'ambassade de la République islamique d'Iran à Bagdad par le Ministère des affaires étrangères de la République d'Iraq, a l'honneur de lui faire savoir ce qui suit :

1. Selon la carte des frontières jointes, le drapeau de la République d'Iraq flotte sur le territoire de la République islamique d'Iran. Dans les notes Nos 713/8014 du 17 août 1994, 713/8852 du 3 septembre 1994, 713/9640 du 17 septembre 1994 et 713/10249 du 27 septembre 1994, le Gouvernement de la République d'Iraq a été prié de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour retirer les drapeaux et de s'abstenir de se livrer de nouveau à des actes provocateurs et agressifs de telle nature.

2. Durant les trois mois qui se sont écoulés, le Gouvernement iraquien non seulement n'a pris aucune mesure à cet égard, mais a délibérément continué d'adopter une attitude agressive contre l'intégrité territoriale de la République islamique d'Iran en déployant ses troupes sur des positions de guerre, en violant le cessez-le-feu et en faisant flotter un nouveau drapeau. Voyant cela, en vue de préserver son intégrité territoriale, le Gouvernement de la République islamique d'Iran a pris la décision de retirer ces marques d'agression.

L'ambassade de la République d'Iraq est informée par la présente de la mesure juridique prise par la République islamique d'Iran.

